

Marinette Matthey, Université Stendhal Grenoble 3, membre de la Délégation à la langue française de la CIIP

L'évolution de l'orthographe: entre habitudes et outils

L'orthographe du français telle que nous la connaissons ne s'est pas faite en un jour, et on peut dire qu'elle oscille depuis ses débuts entre deux tendances: phonographique vs sémiographique. Le principe phonographique veut que l'on découpe la chaîne parlée en unités minimales de son (les phonèmes) pour les coder par un graphème (une lettre, voire deux ou trois. Exemple: /o/ peut être transcrit par O, AU ou EAU). Le principe sémiographique veut en revanche que l'on représente avant tout le signe d'un mot et non pas la suite des phonèmes qui le constitue. Les lettres étymologiques et, de manière générale, toutes les «lettres muettes» de l'orthographe grammaticale répondent à ce principe.

graphe») si l'on veut élargir l'accès à l'écrit de la population. Comme le dit un réformateur normand, Robert Poisson, auteur d'un Alfabet nouveau de la vrée et pure ortographe en 1609: il faut concevoir une orthographe pour «la grande part des Fransois, qui ne savent mot de Latin, ni cognoissent lettre qelqonqe: comme marchans, & artizans parlans bien & correctement, & entendans bien se q'is dizent»¹.

On remarquera en passant que Poisson met en

adapter l'orthographe (encore très «latino-

On remarquera en passant que Poisson met en pratique sa théorie puisque «se q'is disent» renvoie à la forme usuelle du français d'aujourd'hui «ce qu'i(ls) disent» et que cette graphie vieille de 400 ans est une trace de l'ancienneté de cette prononciation, qui n'est donc pas une détériorisation actuelle de la langue mais le résultat de l'évolution phonétique régulière du latin au français.

Cé 1 Blog pa 1 portable

lci on parl 1 langag ke lé um1 peve comprendr... Si tu ve une reponse a ta kestion,essé 2 te fer comprendr



ComiT contr le langage SMS é lé fote volont R

Aperçu sur le blog tizel.free.fr

siècle, beaucoup de personnes parlent très bien français et ne

« Dès le XVIe

latin. Il faut dès lors adapter l'orthographe »

savent plus le

1. Le principe phonographique

Le principe phonographique est dès ses débuts considéré comme réformateur. Ceux qui le défendent observent, dès le XVIe siècle, que beaucoup de personnes parlent très bien français, et ne savent plus le latin. Il faut dès lors

2. Le principe sémiographique

Le courant sémiographique regroupe quant à lui plutôt des défenseurs de la tradition qui craignent déjà pour la pérennité de l'orthographe et assurent que les personnes lettrées auront à cœur de n'entrer en matière sur aucun changement. Comme le grammairien Anthoine Oudin, secrétaire interprète de Louis XIII, qui publie en 1632 une *Grammaire françoise* avec un «Aduis touchant l'orthographe»:

«Ie m'estonne de quelques modernes, qui sans aucune consideration se sont meslez de reformer, mais plustost de renuerser nostre orthographe (...). Ne vous arrestez donc pas aux nouvelles escritures: car ie vous asseure que les plus renommez du temps n'ont point d'autre opinion que celle que ie vous mets icv.²»

3. Le poids du principe phonographique

Avec le recul historique, on peut dire cependant que le principe phonographique a tendance à s'imposer, et qu'il culmine dans les écrits conversationnels contemporains produits par les nouvelles technologies (SMS et tchats en particulier). Deux exemples anciens à l'appui de cette thèse.

« On recommande encore au XVIIe siècle l'usage du y en finale (icy, celuy...) parce que le jambage de la

lettre permet de

faire de beaux

ornements >>

a) L'introduction de J et V

Le premier est la décision d'utiliser les lettres J et V pour coder respectivement /Z/ et /v/, alors qu'il fallait auparavant connaître le mot pour pouvoir restituer le bon phonème (cf. l'orthographe du secrétaire de Louis XIII: *Ie* pour *Je*; *aduis* pour *avis*; *nouvelles* pour *nouvelles*)³. Ce sont les réformateurs «phonéticiens», dès le XVIe siècle, qui introduisent les phonogrammes *j* et *v* pour distinguer *i* voyelle (/i/) de *i* consonne (/Z/) et *u* voyelle (/y/) de *u* consonne (/V/). Il s'agit d'améliorer la lisibilité des mots en renvoyant directement à leur prononciation, ce qui facilite la lecture pour les non-latinistes. Cette innovation sera entérinée par l'Académie française plus de cent ans plus tard (1694).

b) La suppression des lettres muettes

Le deuxième exemple est celui de la suppression de la majorité des lettres muettes à l'intérieur des mots. Dans le texte d'Oudin, elles sont encore nombreuses: aduis, m'estonne, meslez, plustost, escritures, mais elles disparaitront au tournant du XVIIe et XVIIIe siècles. Ainsi, on écrit Faulsment, saulter, saulmon (jusqu'en 1694); Faictneant (orthographe actuelle depuis 1740); Loing (idem); Adjuster (jusqu'en 1694). Leur suppression signifie aussi une allégeance au principe phonographique.

Les graphies commen (comment), justemen (justement), ke (que), aprè (après), etc., régulièrement attestées sur les blogues et les tchats, illustrent également la force de ce principe phonographique, qui est d'abord un principe au service du scripteur. En effet, il est plus facile d'écrire un texte en phonétique que de le lire et c'est souvent en oralisant des graphies phonétiques que l'on comprend de quoi il s'agit (cf. le «doukipudonktan» premier mot de Zazie dans le métro de R. Queneau). On parle volontiers de disorthographie pour qualifier ces manières de mettre en lettres, bien qu'elles obéissent en fait à un des deux principes qui sont à la base de notre orthographe.

4. Le rôle des contraintes techniques et des habitudes dans l'évolution de l'orthographe

Dans cette évolution des principes orthographiques, les réflexions des grammairiens et des spécialistes de tout bord jouent bien sûr un rôle important, mais les aspects pratiques, liés aux habitudes des différents professionnels de l'écrit et à l'outil même qu'on utilise ont également un effet non négligeable.

a) Les habitudes

L'introduction des minuscules v et j dans les imprimés illustre bien le rôle successif des diffé-

rents acteurs (ce qu'on appellerait aujourd'hui des différentes communautés de pratiques). Au XVIe siècle, les imprimeurs-typographes français rechignent à changer d'habitudes et continuent d'utiliser les anciennes graphies qui ne distinguent pas le u voyelle du u consonne, au grand dam de certains auteurs qui, dans leur manuscrit, ont adopté cette réforme et aimeraient voir leur texte imprimé avec l'orthographe qu'ils ont choisie. Pour s'imposer, l'innovation devra venir de l'étranger - des imprimeurs hollandais de textes français, en l'occurrence, influencés par des confrères protestants français ayant dû se réfugier aux Pays-Bas lors de la contre-réforme. Quand les nouvelles pratiques sont bien installées chez les imprimeurs français (dès le milieu du XVIIe), ces derniers se plaignent à leur tour que certains maîtres-écrivains n'aient pas saisi l'intérêt de ces nouvelles graphies et qu'ils ne transmettent pas à leurs élèves les nouvelles manières d'écrire... Cette plainte se justifie par le fait que les imprimeurs typographes préfèrent souvent copier les graphies manuscrites des textes qu'ils reçoivent (loi du moindre effort)! Entre ces différents métiers de l'écrit s'instaure un cercle vicieux, et les pratiques n'évoluent que très lentement.

b) L'outil

Les aspects liés à la matérialité de l'écriture ont également une influence. Ainsi, les maîtres-écrivains qui enseignent l'écriture manuscrite recommandent encore au XVIIe siècle l'usage de y en finale (icy, celuy...) parce que le jambage de la lettre permet de faire de beaux ornements calligraphiés (notons en passant que l'art de la calligraphie perdure, par exemple, dans les graphes qui ornent nos villes, même s'ils nécessitent des outils et des supports que nos ancêtres ne pouvaient imaginer)! Cette technique de calligraphie à la plume disparaît avec l'imprimerie et favorise donc l'usage de i... sauf quand il n'y en a plus dans les casses en raison de sa fréquence d'utilisation, comme le remarque le réformateur Lesclache en 1685: «Comme l'amploi de i ét tres-commun dans l'écriture, les Compoziteurs d'Imprimerie ont souvant recours à l'v, cand la câséte, ou (comme ils parlent) le câsetin du premier est vuide.»4

Cette question des caractères disponibles explique aussi, selon Lesclache, un certain flou quant à la formation des pluriels en x ou en s: les imprimeurs «ont abuzé de la létre x, pour épargner l's, dont la câséte étét trop tôt épuizée»!

La persistance de l'utilisation de la graphie *ez* en lieu et place de *és* est également justifiée par les exigences de l'écriture manuscrite, comme



Au XVIe siècle, les imprimeurstypographes français rechignent à changer d'habitudes





La touche é a tendance à être surutilisée

l'explique le grammairien Mauconduit (1669): «Cette maniere seroit insupportable aux personnes qui écrivent vîte, qui seroient pour cela obligez, afin de marquer une si grande quantité d'accens, de lever continuellement la main ou de les ômettre tout à fait.»⁵

Et comme les ouvriers typographes ne sont pas capables pour la plupart (ou ne veulent pas prendre le risque) d'apporter les changements préconisés par les grammairiens, ils ne font que recopier les manuscrits. Ils perpétuent ainsi par manque de connaissances l'usage ancien. C'est ce que dit l'imprimeur Jrilodrad (1686), qui mentionne aussi les spécificités de l'écriture manuscrite par rapport à cette question de l'accent:

«[Les ouvrier] suivent la plus grande partie la copie qu'on leur donne; & ceus qui écrivent metent toutes ces sortes de mots avec un z, parce qu'ils font l'e & le z tout d'une tire, au lieu que s'ils metoient un é & une s cela leur fairoit perdre du tèms, ce qui fait qu'ils font l'e & le z tout ènsèmble».

L'explication par l'ergonomie du geste semble encore pertinente aujourd'hui, quand on compare les usages manuscrits et «claviéresques» des élèves et des étudiants. Dans leurs copies manuscrites, surtout celles réalisées en situation d'examen, les accents aigus, graves et circonflexes ont tendance à disparaître massivement (c'est bien le phénomène déjà mis en évidence par Mauconduit il y a 350 ans), mais ce n'est pas le cas sur les tchats puisque la touche é existe sur les claviers et qu'il n'est pas plus coûteux de taper é que e. Cette touche aura même tendance à être surutililisée en fonction du principe phonographique, ce qui confère à é un statut d'archigraphème, c'est-à-dire qu'il a tendance à remplacer les autres graphèmes codant /e/, comme on peut le voir dans ces extraits d'une conversation entre deux jeunes tchatcheuses, E et G6.

G: oh coucou ma puce sa va?

E: coucou oé bien pi toi?

G: oui koi 2 9 E: rien é toi

(...)

G: j peu prendre des tofs sur ton blog?

E: oé cel de bretagne les otre j l aim pa

G: ok ben alor tu veu ke j l'enlève cel de toi a carnaval?

E: c la kel? si l é bien tu px la laisser

(...)

G: elsa just j'arrive pa a les prendre j fé commen?

é se substitue aux graphèmes ET (ligne 4) et à AI/AIS (ligne 2 oé pour ouais et ligne 11 fé pour fais).

Cette généralisation de é correspondant à une utilisation maximale de la touche [é] du clavier est largement attestée dans les écrits électroniques, en voici d'autres exemples: allé au bol (pour «allez, au bol», attesté dans un corpus de tchats⁷); Tu lé coné darlidada? c mon pot i é for kom ga! je lé vu il a pet 1 ta de truc (Tu les connais darlidada? C'est mon pote il est fort comme gars! Je l'ai vu il a pété un tas de trucs)⁸.

5. L'orthographe sauvage des nouvelles technologies, une menace pour le français?

Nous vivons une époque inédite dans l'histoire de l'écriture aujourd'hui, celle de l'accès du plus grand nombre à l'écrit, que l'on maîtrise ou non l'orthographe légitime. Comme le note très joliment une élève adolescente, l'orthographe sert: «à écrire juste, sans fautes. Ou juste, simplement écrire.» On assiste donc à une situation nouvelle, permise par de nouveaux outils, qui engendre de nouvelles graphies mais aussi des textes beaucoup plus proches de l'oral. Ces nouveaux écrits ne supplantent pas les écrits traditionnels, ils s'y ajoutent et ils ne font qu'exploiter conjointement les ressources du système graphique du français et celles des claviers. Le principe phonographique est largement sollicité, mais il peut reposer sur la valeur épellative des lettres (C pour c'est, L pour elle, etc.) pour renvoyer à la prononciation du mot ou de la syllabe, ce qui montre bien que les scripteurs ne sont pas des analphabètes.

Les contraintes techniques (nombre limité de caractères sur les sms, rapidité des échanges sur les tchats, où une même personne peut entretenir 3 ou 4 conversations en même temps!) favorisent également l'usage des abréviations (px pour peux; tt pour tout/toute/tous/toutes; jtm pour je t'aime, etc.), et il est piquant de constater que les abréviations abondent également dans

« Nous vivons une époque inédite dans l'histoire de l'écriture, celle de l'accès du plus grand nombre à l'écrit »



Les jeunes qui utilisent massivement les moyens électroniques d'écriture constituent une communauté de pratique



Les nouvelles technologies permettent l'accès à l'écrit du plus grand nombre

les manuscrits du Moyen Age, en raison du coût des parchemins d'une part, mais aussi parce que les scribes d'alors forment une communauté de pratiques pour lesquelles ces abréviations ont un sens, et dont l'utilisation leur confère une identité commune. Les jeunes qui utilisent massivement les moyens électroniques d'écriture constituent aussi, comme le disent Bourquin et Jeanneret (cf. note 7) une communauté de pratiques, de laquelle sont plus ou moins exclus les adultes.

« Il est frappant de constater que l'orthographe n'évolue plus depuis que l'institution scolaire s'est généralisée dans la transmission des savoirs » La situation actuelle est donc une évolution normale si on l'envisage sous l'angle des aspects que j'ai essayé de brosser à grands traits dans cet article. Elle se caractérise néanmoins par une certaine tension entre deux orthographes, l'une sauvage et l'autre normée, mais qui n'a plus évolué depuis près de 200 ans. Comme le dit Nina Catach, ce sont les grammairiens du XIXe siècle qui ont «transformé l'orthographe en catéchisme ou en recette de magie noire»10. Depuis cette époque, plus aucun changement n'intervient sur l'orthographe, contrairement à ce qui se passait entre le XVe et le XVIIIe siècle où elle a beaucoup changé. Est-ce parce qu'on aurait atteint le suprême équilibre entre principes phonographique et sémiographique, équilibre conférant un statut parfait à notre orthographe? Ou fautil plutôt évoquer les pesanteurs sociales qui font que toute tentative de réformer l'orthographe

est dès lors vécue par les plus scolarisé-e-s comme une atteinte à leur capital symbolique? Il est frappant en effet de constater que l'orthographe n'évolue plus depuis que l'institution scolaire s'est généralisée dans la transmission des savoirs. Comme il est frappant de constater que la principale motivation des réformateurs phonéticiens du XVe au XVIIe siècle était de favoriser l'accès à l'écrit du plus grand nombre, et qu'aujourd'hui, ce sont les nouvelles technologies qui permettent enfin cet accès. Mais cet accès généralisé se fait en contournant la norme orthographique enseignée à l'école, notamment en exploitant massivement le principe phonographique... qui était justement favorisé par les réformateurs de jadis!

Vues avec un peu de recul, les pratiques des jeunes en matière d'écrits électroniques apparaissent ainsi comme des clins d'œil adressés à ces lointains ancêtres humanistes. L'orthographe électronique permet de renouer avec un aspect sympathique du français d'avant le catéchisme orthographique, les temps historiques où la variation était la règle et où l'orthographe de l'auteur-e faisait partie de son style!

¹ Cet extrait provient du livre de Liselotte Biedermann-Pasques *Les grands courants orthographiques du XVIIe à la formation de l'orthographe moderne.* Tübingen, Max Niemeyer Verlag, p. 33.

² Ibid. p. 31

³ Oudin dit bien «nouvelle» et non «nouelle», comme il dit «je» et non «ye».

⁴ Bidermann-Pasques, p. 87.

⁵ Ibid. p. 89

⁶ La transcription a été aménagée pour plus de lisibilité, l'orthographe originale est bien sûr respectée. Merci à Elsa Tièche de m'avoir transmis cet échange MSN.

⁷ C. Bourquin et Th. Jeanneret (2006). «Nouvelles technologies et pratiques d'écriture chez les jeunes: entre créativité verbale et contraintes techniques», in *Savoir lire, un défi permanent, actes du séminaire 2005*. IRDP, février 2006.

⁸ Extrait d'un site de jeu de rôle en ligne, corpus recueilli par Yann Cotting (étudiant HEP VD).

⁹ Extrait du mémoire de diplôme d'Alexandre Correa «Quelques petites réflexions à propos de l'enseignement de l'orthographe au secondaire II». ISPFP, 2006.

¹⁰ L'orthographe, que sais-je, p. 76.